

# Le rapport final de la Commission des bibliothèques biomédicales

Autor(en): **Forclaz, Roger**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD**

Band (Jahr): **61 (1985)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771451>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Durch die Datenbankdienste ist das Sammeln umfassender Informationen keine zeitraubende Recherchierarbeit in Bibliotheken und Archiven mehr, sondern eine kostengünstige, schnelle Informationsbeschaffung direkt am eigenen Arbeitsplatz. Die gewonnenen Daten sind relevant und helfen, innerhalb nützlicher Frist Entscheidungen zu treffen und Fehlinvestitionen zu verhindern. Als Konsequenz daraus resultiert ein geringeres Risiko und somit eine größere Erfolgchance, in der heutigen verschärften Konkurrenzwirtschaft zu bestehen. Zweifellos: Im Daten- und Informationsdienst sind wir in ein neues Zeitalter vorgestoßen, und jedes Unternehmen und jeder Markt wird in Zukunft aktiv oder passiv von den Auswirkungen betroffen werden.

## Le rapport final de la Commission des bibliothèques biomédicales

par Roger Forclaz, Office fédéral de l'éducation et de la science, Berne

*La Commission des bibliothèques biomédicales, créée en 1981 par le Département fédéral de l'intérieur en accord avec l'Académie suisse des sciences médicales, a remis son rapport final au début de l'année. Les développements prévus en ce qui concerne le Répertoire des périodiques biomédicaux dans les bibliothèques de Suisse (VMZ/RPM) ainsi que l'activité de la commission sont présentés ci-après.*

*Die Kommission der biomedizinischen Bibliotheken, die 1981 vom Eidg. Departement des Innern zusammen mit der Schweizerischen Akademie der Wissenschaften gegründet worden ist, hat ihren Schlußbericht Anfang des Jahres veröffentlicht. Nachstehend werden die vorgesehenen Entwicklungen, die das Verzeichnis der biomedizinischen Zeitschriften in schweizerischen Bibliotheken betreffen, sowie die Tätigkeit der Kommission vorgestellt.*

La commission, qui a pris la relève du groupe de travail «documentation biomédicale»,\* était notamment chargée d'assurer la mise à jour

\* cf. R. Forclaz: Le rapport final du groupe de travail «documentation biomédicale». Nouvelles ABS/ASD, 56(1980) 6, pp. 319–324.

du fichier central des périodiques biomédicaux à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et la publication d'une nouvelle édition du *Répertoire des périodiques biomédicaux dans les bibliothèques de Suisse* (VMZ/RPM; anciennement BIOMED). La 2ème édition imprimée du répertoire fut publiée en décembre 1983; une nouvelle édition sur microfiches (la 3ème) vient de paraître.

L'expérimentation de la possibilité d'un *accès direct* au fichier figurait également au mandat de la commission. Le fichier RPM est géré et stocké au Centre informatique de l'Etat de Vaud à Lausanne; dès le début, il a été accessible en ligne, mais seulement pour les bibliothèques rattachées de manière permanente à ce dernier par ligne louée. Les lignes téléphoniques louées sont cependant trop chères pour qu'on puisse envisager une extension de l'accès aux autres bibliothèques biomédicales de Suisse. Des essais par ligne téléphonique commutée (terminal raccordé à l'ordinateur uniquement pendant la durée de l'interrogation) ont donc été faits et se sont avérés concluants. Une généralisation de cet accès n'était toutefois pas possible en raison des répercussions sur la charge machine de l'ordinateur de l'Etat de Vaud ainsi que des problèmes administratifs découlant de la facturation.

C'est pourquoi une autre solution a été envisagée afin de permettre à toutes les bibliothèques intéressées d'avoir accès en ligne au fichier; le fichier RPM a été chargé en été 1984 à titre de test par DATA-STAR, centre serveur de Radio-Suisse, dont c'est précisément la vocation de rendre accessibles des fichiers documentaires aux conditions les plus favorables. L'accès au fichier RPM comme banque de données publique par l'intermédiaire de DATA-STAR devrait se réaliser prochainement; il sera ainsi possible d'interroger le fichier en ligne au lieu de consulter le répertoire imprimé, et cela à un coût raisonnable. Un accès direct par terminal présente un intérêt particulier dans le contexte d'une recherche documentaire en ligne: la recherche des références en ligne peut être complétée par la localisation du ou des périodiques en question. Dans une étape ultérieure, il sera possible de commander électroniquement des photocopies d'articles biomédicaux, grâce au service de messagerie électronique de Radio-Suisse, DATA-MAIL. Cela nécessite un interface permettant de passer directement d'une recherche documentaire dans les banques de données à l'envoi d'un message; un programme spécial sera développé par Radio-Suisse à cet effet au courant de cette année. Lorsque les conditions techniques nécessaires seront réalisées, la chaîne complète pourra être gérée en ligne sur le même terminal:

- accès à des bases de données médicales (MEDLINE, EXCERPTA MEDICA, etc.);
- localisation du périodique dans le fichier RPM;
- envoi de la demande de prêt interbibliothèques par messagerie électronique;
- voire même consultation sur écran du texte complet du document («full text», transmission électronique du document lui-même).

Il est à prévoir qu'un tel système intégré verra le jour dans les années à venir; la première étape – la commande électronique d'articles biomédicaux – devrait se réaliser dans un avenir assez rapproché, soit dans le courant de l'année prochaine.

Ces perspectives ne signifient pas pour autant que le répertoire imprimé soit condamné. Il y a en effet complémentarité entre celui-ci et l'accès en ligne au fichier:

- dans le cadre du prêt interbibliothèques, la consultation du répertoire sur papier est moins chère et plus rapide que l'accès en ligne;
- en revanche, dans le contexte d'une recherche documentaire en ligne, il sera sans doute d'un très grand intérêt de compléter la recherche des références en ligne par la localisation du périodique et par la commande d'articles.

Dans l'immédiat, la commission s'est néanmoins préoccupée de l'amélioration de *l'accès aux documents* par les moyens traditionnels (prêt interbibliothèques) grâce à des délais de livraison de photocopies plus courts. En septembre 1980 déjà, le groupe de travail «documentation biomédicale» décida d'introduire à titre expérimental un nouveau système pour la commande de photocopies, système proposé par la Bibliothèque publique de l'Université de Bâle et par le groupe des responsables du service de prêt des bibliothèques universitaires; ce système était destiné à permettre la commande de photocopies par l'utilisateur et leur expédition directement à celui-ci au moyen d'un bulletin spécial muni d'une vignette pour le pré-paiement.\*

Le nouveau système, qui permettait une rationalisation et une accélération de la livraison de photocopies et qui simplifiait la procédure de commande et le paiement, fut mis à l'épreuve pendant environ une année dans les bibliothèques biomédicales. En automne 1982, la commission

\* cf. Lukas Handschin: Direktbestellung und -versand von Fotokopien, Nachrichten VSB/SVD 56(1980) 6, S. 324–327. – Fotokopierdienst schweizerischer Bibliotheken, Nachrichten VSB/SVD, 58(1982) 2, S. 59–65.

fut consultée par le comité de l'ABS au sujet d'une éventuelle généralisation du système; les expériences faites étant dans l'ensemble positives, elle se prononça en faveur de cette généralisation, à condition que certaines améliorations soient apportées. Le problème fut ensuite traité dans le cadre de l'ABS; la décision d'une prise en charge par le secrétariat de l'ABS de la distribution des bulletins de commande et de la vente des vignettes à titre d'essai pendant une année a récemment été prise par le comité de l'association.

La commission s'est également occupée des problèmes de *l'information* des bibliothèques et des utilisateurs – ce qui a été réalisé au moyen d'un papillon intitulé «Comment se procurer la littérature biomédicale» – et de la coordination des abonnements de périodiques biomédicaux, grâce à un système géré par ordinateur à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

La commission s'est enfin préoccupée de la structure à prévoir pour assurer la *poursuite des travaux* entrepris. Le RPM a dès le début été considéré comme une solution transitoire et comme une expérience pilote en vue de l'automatisation du Répertoire des périodiques étrangers reçus par les bibliothèques suisses (RP), l'objectif à long terme étant son intégration dans celui-ci lorsqu'il sera automatisé.

Cette automatisation sera entreprise par la Bibliothèque nationale en 1987 au plus tôt; mais la publication du RP 7 ne peut être envisagée avant 1989–1990. Le RPM devra donc continuer à exister pendant quelques années encore. La commission recommanda par conséquent la création d'une commission dépendant de l'Académie suisse des sciences médicales. Afin d'assurer la continuité, l'Académie a depuis lors constitué une commission des bibliothèques biomédicales, dont la composition et le mandat sont sensiblement les mêmes que ceux de l'ancienne commission; elle s'est également engagée à financer pendant 5 ans au maximum la rédaction du RPM à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.